

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2017

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**AUTORISATION
DONNEE AU MAIRE
POUR DEPOSER
UNE DECLARATION
PREALABLE POUR
LA MODERNISATION
DE LA TOITURE DU
GROUPE SCOLAIRE
ROMAIN ROLLAND.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :

Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D107_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA MODERNISATION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND.

LE CONSEIL,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R.423-1,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la modernisation de la toiture du groupe scolaire sis 47-49 rue Romain rolland 93260 Les Lilas,

CONSIDERANT que ce remplacement permettra l'entretien du patrimoine et la réduction des dépenses énergétiques,

CONSIDERANT que ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit avoir été autorisé expressément par le Conseil Municipal pour effectuer cette démarche,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de modernisation de la toiture du groupe scolaire rue Romain Rolland aux Lilas.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUL. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D107_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

Délibération votée par :

35 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D107_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

